

"Gestion future de la coordination modulaire en Suisse"

Autor(en): **Grosgurin, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **50 (1977)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sont ahurissantes de monotonie les habitations, pourtant non modulées, qu'on a érigées de par le monde depuis trente ans.

Mais pour ne pas éluder le problème, examinons plus précisément les propositions du système modulaire tel qu'il se présente aujourd'hui.

D'abord, il procède de l'angle droit. C'est une contrainte. On doit l'accepter a priori. On résoudra peut-être un jour certains problèmes spécifiques à l'aide de trames hexagonales, de murs courbes ou de capsules sphéroïdes. Pour l'heure, la trame rectangulaire suffit à aborder les constructions de l'habitat, de l'école, de l'administration.

Ensuite, j'insiste sur le fait que le système ne se construit pas à partir du module élémentaire de 10 cm. mais bien à partir de son multiple de 60 cm. quand ce n'est pas celui de 120 cm. Ce serait probablement une exigence d'une certaine brutalité si la trame était obligatoirement une maille continue de 120 cm. \times 120 cm. Mais qu'on y regarde de plus près: à côté de cette maille régulière où les éléments porteurs, non prédisposés, sont généralement au centre des mailles, on conçoit le réseau accusant les éléments porteurs par l'introduction des travées porteuses. La première formule efface la structure, la seconde l'affirme. C'est une grande liberté dans le choix de l'expression plastique. Mais il y a plus: le système des travées porteuses (que la méthode Crocs illustre parfaitement) donne la possibilité de jouer dans la distribution interne avec les espaces, soit de la maille de gauche soit de celle de droite. Il permet ainsi de nouvelles combinaisons dimensionnelles.

La coordination modulaire impose à l'évidence de nouvelles règles et de nouvelles contraintes. Cette atteinte à la liberté créatrice est parfaitement admissible. Elle est même susceptible de l'exciter comme le montrent des concours tels que celui du groupe scolaire des Bergières où le système Crocs était rigoureusement imposé et où pourtant aucun projet n'offrait de parenté quelconque avec aucun autre. Le moment est arrivé où tout doit être mis en œuvre pour promouvoir systématiquement la coordination dimensionnelle dans les programmes de constructions résidentielles, administratives et scolaires.

«Gestion future de la coordination modulaire en Suisse»

par Claude Grosгурin, arch. SIA, Genève

Dès sa fondation, en 1963, le CRB a mis la coordination modulaire au nombre de ses préoccupations et de ses activités.

En 1969, lorsque la Commission de recherches dans la construction de logements (CRL) a donné les mandats d'étude devant permettre l'élaboration des documents présentés aujourd'hui, le CRB s'est borné à assumer la gestion administrative de ces mandats. Ce travail achevé, il reprend la conduite du projet avec l'appui d'une commission dont les membres sont pratiquement les mêmes que ceux du groupe de travail CRL. Son action poursuit dès lors un triple but:

— Entreprendre une action efficace de propagande et d'information auprès des constructeurs.

— Etendre le domaine d'application de la coordination modulaire à l'ensemble du bâtiment en dépassant les limites du seul domaine de l'habitation.

— Augmenter le choix des produits modulaires mis sur le marché de la construction.

Sur ce dernier point, un pas en avant très important a déjà été accompli: la publication d'un «Catalogue des éléments modulaires», qui décrit tous ceux des produits de l'industrie de la construction qui sont conçus pour répondre aux règles dimensionnelles de la coordination modulaire. Les pages de ce catalogue répondent au principe de classement et de présentation qui est celui de la Documentation suisse de la construction, et peuvent donc s'y intégrer pour la compléter. Le catalogue accueille tout produit, qu'il s'agisse d'éléments de structure, d'éléments de fermeture, de cloisonnements, de finitions, ou d'installations, pourvu qu'ils soient dimensionnés de manière modulaire. On s'en assure en les soumettant à un examen. Si l'examen est réussi, on décerne au produit de fabrication un symbole — protégé légalement — que le fabricant pourra appliquer sur les pièces elles-mêmes, sur les emballages et sur les prospectus.

Le CRB s'efforcera de faire connaître la coordination modulaire dans ses principes et dans son application en recourant à divers moyens (presse professionnelle, conférences). Il gardera le contact avec les organisations internationales telles que l'ISO et le CEN pour assurer la coordination sur le plan international.

Actualité de l'architecture gréco-romaine et coordination modulaire*

par Jacques Vicari, architecte

L'échelle

L'architecte qui conçoit, que fait-il? *Il donne des mesures à l'espace.*

Vous direz que c'est banal, on peut tout aussi bien dire que c'est une définition parmi d'autres.

Néanmoins, pour ma part, je dirai que le fait de donner des mesures est l'action *irréductible* et *finale* de l'architecte. La démarche de l'architecte consiste donc à harmoniser deux ou plusieurs échelles en *les rendant pertinentes* (harmonisation que nous ne définissons pas ici par de mystérieuses lois esthétiques, mais par la mise en congruence). L'identification de ces échelles est dès lors indispensable. Certaines sont bien connues, répertoriées, d'autres ont échappé et échappent encore à nos investigations. Cependant, en s'attachant de près au sens des mots, un chercheur français, Ph. Boudon, en a identifié une vingtaine qui, toutes, interviennent et entrent en relation pour aboutir à l'échelle architecturale¹. Les différentes échelles que nous allons envisager ne sont décrites à la suite que par un besoin discursif. En réalité, elles sont en étroites relations réciproques. Par ailleurs, pour éviter une énuméra-

* Cet exposé a été publié dans les «Cahiers d'archéologie romande», No 5, de la Bibliothèque historique vaudoise.

¹ Philippe Boudon, «La Ville de Richelieu (Paris, Area, 1972), p. 16-22.